



Réforme des retraites Décembre 2018

Mot d'introduction

C'était un des points importants de la campagne présidentielle du président Emmanuel Macron, la refonte du système de retraite, « pour que 1€ cotisé donne les mêmes droits à chacun ».

Ce projet vise à remplacer les 42 régimes de retraite existants aujourd'hui par un système universel par points. L'idée directrice est de garantir l'égalité de tous à la retraite. Un euro cotisé, quel que soit le moment où il a été versé, doit garantir les mêmes droits, sans distinction de sexe ou de statut.

Aujourd'hui, deux actifs avec une situation identique peuvent être soumis à des traitements différents en fonction des régimes de retraite auxquels ils ont cotisé durant leur vie active et du moment où ils ont cotisé.

Cependant, cet enjeu d'égalité doit aussi prendre en compte l'évolution de la société et des parcours professionnels. Le nouveau système de retraite doit s'adapter à ces changements pour assurer qu'aucun parcours ne sera pénalisé ; par exemple, la hausse du nombre de périodes de chômage chez les jeunes sera une question sujette à débat lors des réflexions.

Le chantier a commencé depuis plus de 6 mois avec les discussions entre les syndicats, les citoyens et le Haut Commissaire à la réforme des retraites, Jean-Paul Delevoye.

Contexte

Contexte de la réforme

Constats du système actuel

Générateur d'injustice

Le nouveau système doit :

- apporter la simplification à laquelle assurés et cotisants aspirent ;
- garantir l'égalité de tous devant le système de retraite en élaborant des règles sur des principes clairs, lisibles et transparents.

Déconnecté des réalités du monde du travail

Il faut passer d'un système aujourd'hui déterminé par des statuts professionnels à un système commun à tous, qui ne pénalise aucun parcours.



Illisible et ne permet pas d'anticiper

Le nouveau système de retraite doit apporter lisibilité et simplification pour tous les assurés.

Chacun doit pouvoir connaître ses droits, anticiper l'impact des changements de vie ou de carrière sur sa retraite, faire des choix éclairés à la fin de la vie professionnelle.

Instable et peu pilotable

La création d'un nouveau système doit s'accompagner d'un engagement fort sur sa soutenabilité à long terme et sur sa solidité financière.

Contexte de la réforme

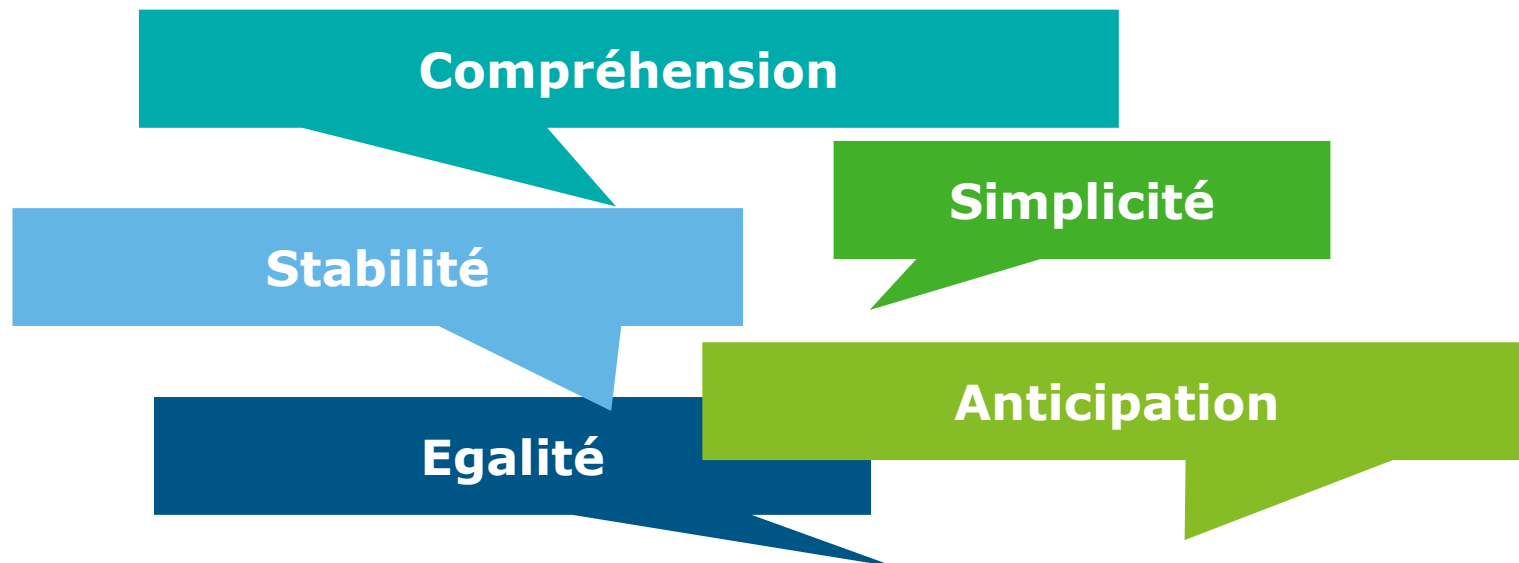
Objectifs

La réforme vise à créer un système universel dans lequel **un euro cotisé donne les mêmes droits**, quel que soit le moment où il a été versé et quel que soit le statut de celui qui a cotisé.

Objectifs officiels :

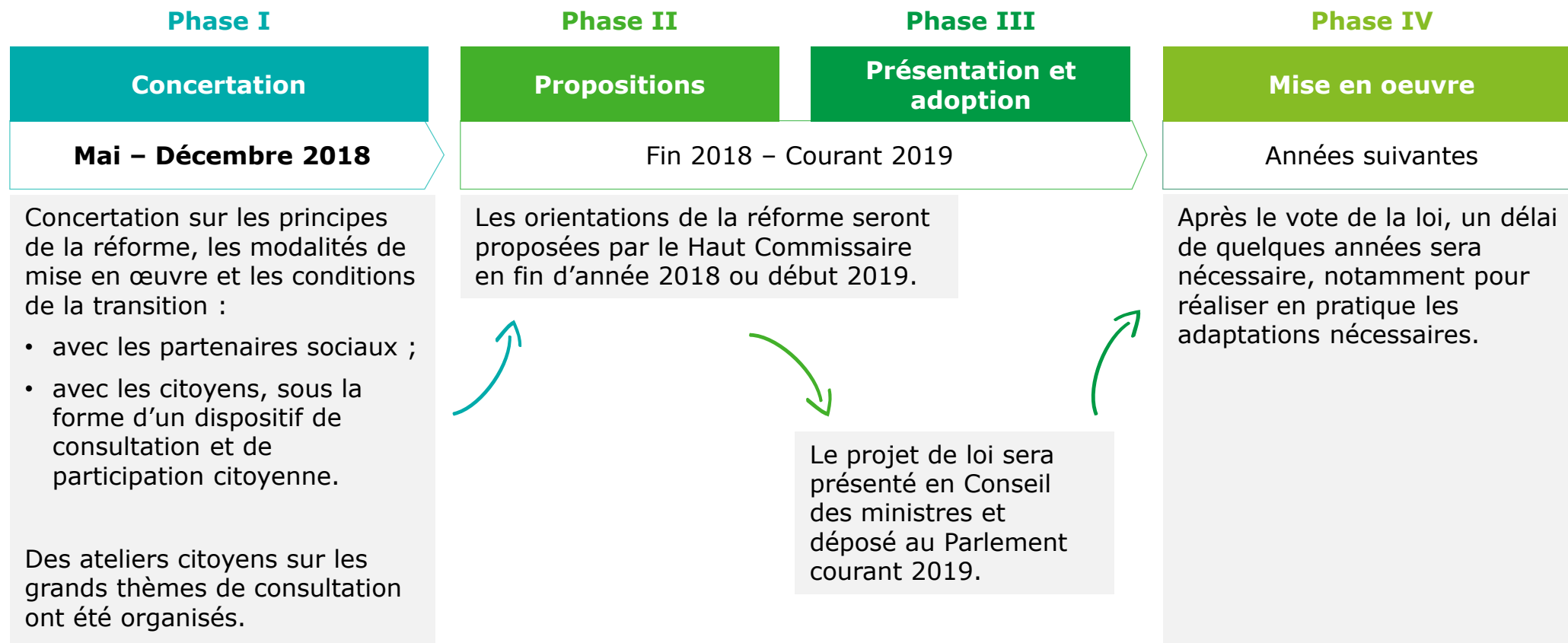
- apporter la simplification à laquelle assurés et cotisants aspirent,
- garantir l'égalité de tous devant le système de retraite en élaborant des règles sur des principes clairs, lisibles et transparents.

La transition d'un système composé de 42 régimes aux règles différentes à un système universel aux règles similaires pour tous implique de retravailler le système de retraite actuel, ses paramètres et son pilotage.



Contexte de la réforme

Calendrier et méthode



Ce qui reste identique

Ce qui reste identique

Éléments inchangés après la réforme

Un système par répartition

Les cotisations versées par les salariés et leurs employeurs permettent de financer les pensions des actuels retraités. Ce système de répartition instaure **un principe de solidarité entre les générations successives** et entre **les différents secteurs d'activité**.

Des dispositifs de solidarité renforcés

Le principe de solidarité caractérise le système social français. Le système de retraite n'échappe pas à ce principe : plusieurs dispositifs sont présents pour **atténuer l'impact d'événements qui pourraient avoir des effets négatifs sur le montant des pensions** (accidents de vie, périodes de chômage, de maladie, maternité...).

Des spécificités toujours prises en compte

L'objectif de la réforme est d'uniformiser les régimes de retraite, mais certains métiers pourraient **garder les spécificités et avantages** (les travailleurs indépendants par exemple).

Un âge de départ toujours fixé à 62 ans

L'âge légal de départ à la retraite, aujourd'hui fixé à **62 ans, ne sera pas modifié**.

Il restera cependant possible de prendre sa retraite plus tard pour toucher de meilleures pensions de retraite.

Le Haut Commissaire a assuré qu'il n'y aurait aucune incidence pour les actuels retraités. De même, les actifs qui sont à moins de 5 ans de la retraite ne seront pas concernés par la réforme. Leurs droits ainsi que leurs réversions seront garantis.

Axes de la réforme

Axes de la réforme

Les grands principes officiels

1

Construire un système commun à tous les Français

Le système universel remplacera les 42 régimes existants. Ce sera un système public, par répartition. Les règles de calcul des droits et les mécanismes de solidarité seront les mêmes pour tous.

2

Calculer les droits à retraite en points, dans un système plus équitable où « 1€ cotisé vaut les mêmes droits » pour chaque Français

Les points accumulés tout au long de la vie seront enregistrés dans un compte unique. Les salariés et les fonctionnaires cotiseront au même niveau et, à revenu identique, auront donc les mêmes droits à retraite.

3

Bâtir un système de retraite fondé sur une solidarité renforcée

Des points seront accordés pour chaque enfant, dès le premier enfant. Des points seront accordés pour prendre en compte les interruptions d'activité. Des pensions de réversion garantiront le niveau de vie des veuves et des veufs après le décès du conjoint. Un dispositif de minimum de pension sera prévu pour les Français ayant travaillé toute leur vie à temps partiel ou avec des revenus modestes.

4

Transformer notre système n'a pas pour objet de faire des économies

Le nouveau système sera construit dans le respect des grands équilibres financiers actuels. Le fonctionnement du système universel de retraites devra assurer sa solidité, sa stabilité et sa viabilité sur le long terme.

Il y aura toujours un âge légal de la retraite à partir duquel on pourra liquider ses droits. Il restera fixé à 62 ans. Le système universel permettra de prendre en compte les spécificités de certaines situations.

5

Prendre le temps nécessaire à une transformation de notre système de retraite

Les assurés qui sont aujourd'hui à la retraite ainsi que ceux qui seront à moins de 5 ans de l'âge de départ lors de l'adoption de la loi ne seront pas concernés par la réforme.

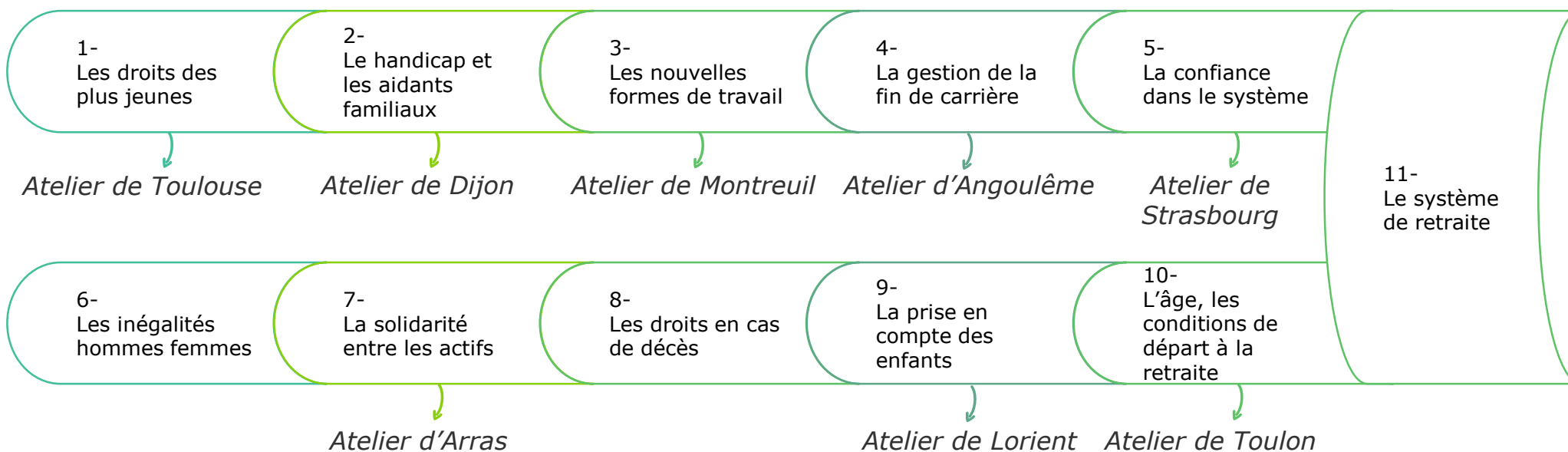
Pour tous les actifs, les droits relatifs aux périodes travaillées avant l'entrée en vigueur du nouveau système, qu'il s'agisse de trimestres ou de points, seront conservés à 100 %.

Axes de la réforme

Articulée autour de 11 thématiques

La réforme est articulée autour de 11 thématiques et les citoyens ont pu apporter leur contribution à chacune via la plateforme de vote en ligne ou via les ateliers en régions.

Ces ateliers proposaient à un groupe d'une centaine de citoyens, tous âges et toutes catégories confondus, de débattre sur le système en place et d'aboutir à des propositions de solutions. Certaines thématiques ont été développées plus spécifiquement dans les différents ateliers.



Thématiques

1- Comment améliorer l'acquisition de droits pour les plus jeunes ?



Constat :

Les jeunes commencent en moyenne à travailler plus tard et accumulent ainsi moins de droits que les générations précédentes.



Propositions :



1

Maintenir la possibilité d'un rachat des années d'études.



81%



9%



10%



2

Etendre l'acquisition de droits pour les périodes de formation professionnelle, d'apprentissage ou d'alternance.



91%



4%



5%



3

Permettre l'acquisition de points retraite pour les stagiaires.



82%



7%



11%



D'accord



Mitigé



Pas d'accord

Thématiques

2- Quelle prise en compte du handicap et des aidants familiaux dans la retraite ?



Constat :

Les aménagements et compensations actuellement prévus se révèlent souvent insuffisants.



Propositions :



Améliorer le dispositif de retraite anticipée des travailleurs handicapés.

Résultats du vote :



Améliorer la retraite complémentaire des aidants familiaux.



Faire en priorité reposer le soutien aux aidants familiaux sur d'autres politiques que le système de retraites.



D'accord

Mitigé

Pas d'accord

3- Comment adapter les retraites aux nouvelles formes de travail ?



Constat :

Le système actuel n'est pas adapté aux nouvelles formes de travail marquées notamment par le développement de la pluriactivité, de l'entrepreneuriat, des contrats courts et offre peu de garanties à ces "nouveaux" travailleurs.



Propositions :



Permettre la modulation du taux de cotisation des micro-entrepreneurs à leur demande pour leur garantir une meilleure retraite.

Résultats du vote :



Rendre possible une cotisation, à temps partiel, sur la base de son salaire à temps plein.



Mettre en place une contribution des plateformes numériques au financement d'une couverture retraite.



- D'accord
- Mitigé
- Pas d'accord



4- Comment donner plus de choix dans la gestion de la fin de sa carrière ?



Constat :

Il est difficile de trouver un système juste et efficace entre ceux qui souhaitent prendre plus tôt leur retraite et ceux qui souhaitent ou qui n'ont pas d'autre choix que de continuer à travailler.



Propositions :



Faire mieux connaître et faciliter le recours aux dispositifs de transition entre vie professionnelle et retraite.

Résultats du vote :



Rendre plus attractif le dispositif de cumul emploi-retraite.



Associer des actions en faveur de l'emploi des seniors pour améliorer la transition emploi-retraite.



- D'accord
- Mitigé
- Pas d'accord



5- Comment conforter la confiance dans notre système de retraite ?



Constat :

Le pilotage par réformes successives ne parvient pas à restaurer la confiance pourtant nécessaire dans notre système.



Propositions :



1 Instaurer un débat public autour de l'équilibre de notre système, puisque celui-ci nous concerne tous.

Résultats du vote :



2 Prévoir un pilotage automatique de l'équilibre de notre système.



3 Permettre des corrections de l'équilibre du système si besoin, par les pouvoirs publics et les partenaires sociaux.



- D'accord
- Mitigé
- Pas d'accord

Thématiques

6- Comment corriger les inégalités femmes-hommes en matière de retraite ?



Constat :

Malgré une participation toujours croissante des femmes au marché du travail, les retraites des femmes restent inférieures à celles des hommes.



Propositions :



1 Faire évoluer les droits familiaux dans un sens plus favorable à l'égalité femmes-hommes.

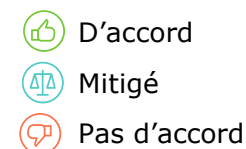
Résultats du vote :



2 Faire évoluer les droits familiaux dans un sens plus incitatif au maintien d'une activité professionnelle.



3 Prévenir et lutter contre ces inégalités en amont, plutôt que dans le système de retraites.



7- Quelle solidarité entre les actifs ?



Constat :

Notre système prévoit de nombreux dispositifs de solidarité mais peut se révéler inadapté ou insuffisant. En effet, les carrières sont plus fragmentées et les périodes non travaillées ou travaillées avec de faibles revenus sont plus fréquentes.



Propositions :



1 Conserver en l'état les dispositifs de solidarité actuels sans en créer de nouveaux.

Résultats du vote :



2 Maintenir les dispositifs de retraites « plancher », qui doivent rester supérieurs au minimum vieillesse.



3 Garantir un taux de remplacement plus élevé pour les petits revenus que pour les hauts revenus.



- D'accord
- Mitigé
- Pas d'accord

8- Quels droits accorder aux conjoints en cas de décès ?



Constat :

Le système actuel ne tient pas compte de l'évolution des structures familiales et de l'augmentation du taux d'emploi des femmes.



Propositions :



Plafonner le bénéfice de la réversion afin de mieux tenir compte des revenus personnels du conjoint survivant.

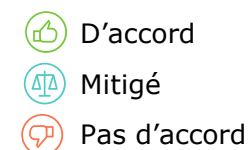


Définir un âge minimum pour toucher la pension de réversion de son conjoint.



Verser la pension de réversion sans aucun critère d'âge pour le conjoint suivant.

Résultats du vote :



9- Quelle prise en compte des enfants dans la retraite ?



Constat :

L'arrivée d'un enfant dans un foyer ouvre des droits à la retraite, ces droits diffèrent selon les régimes et peuvent conduire à des avantages supérieurs pour les hommes.



Propositions :



Faire en sorte que les congés liés à l'arrivée d'un enfant dans un foyer n'aient pas de conséquence sur la retraite.

Résultats du vote :



Garantir un financement par la solidarité nationale des droits à la retraite pour les parents qui s'arrêtent de travailler pour élever leurs enfants.



Rendre progressifs les avantages spécifiques pour la retraite selon le nombre d'enfants.



- D'accord
- Mitigé
- Pas d'accord

Thématiques

10- Prendre sa retraite : à quel âge et à quelles conditions ?



Constat :

Dans un système universel où chaque euro cotisé compte pour le calcul de la pension et où les droits sont gérés en points, le maintien de critères d'âge ou de durée d'assurance ne s'impose plus. Pourtant, ceux-ci constituent des repères forts.



Propositions :



Pouvoir partir à la retraite quand on le souhaite.

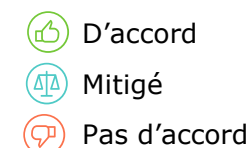
Résultats du vote :



Maintenir un âge minimum pour partir à la retraite.



Combiner une règle d'âge et une condition de durée d'activité.



Thématiques

11- Quel système de retraite pour tous les actifs ?



Constat :

Le système actuel par sa complexité (42 régimes différents) génère de l'injustice et pénalise les mobilités professionnelles.



Propositions :



1 A revenus identiques, instaurer le même niveau de cotisations et les mêmes droits à retraite.

Résultats du vote :



2 Maintenir un âge minimum pour partir à la retraite.



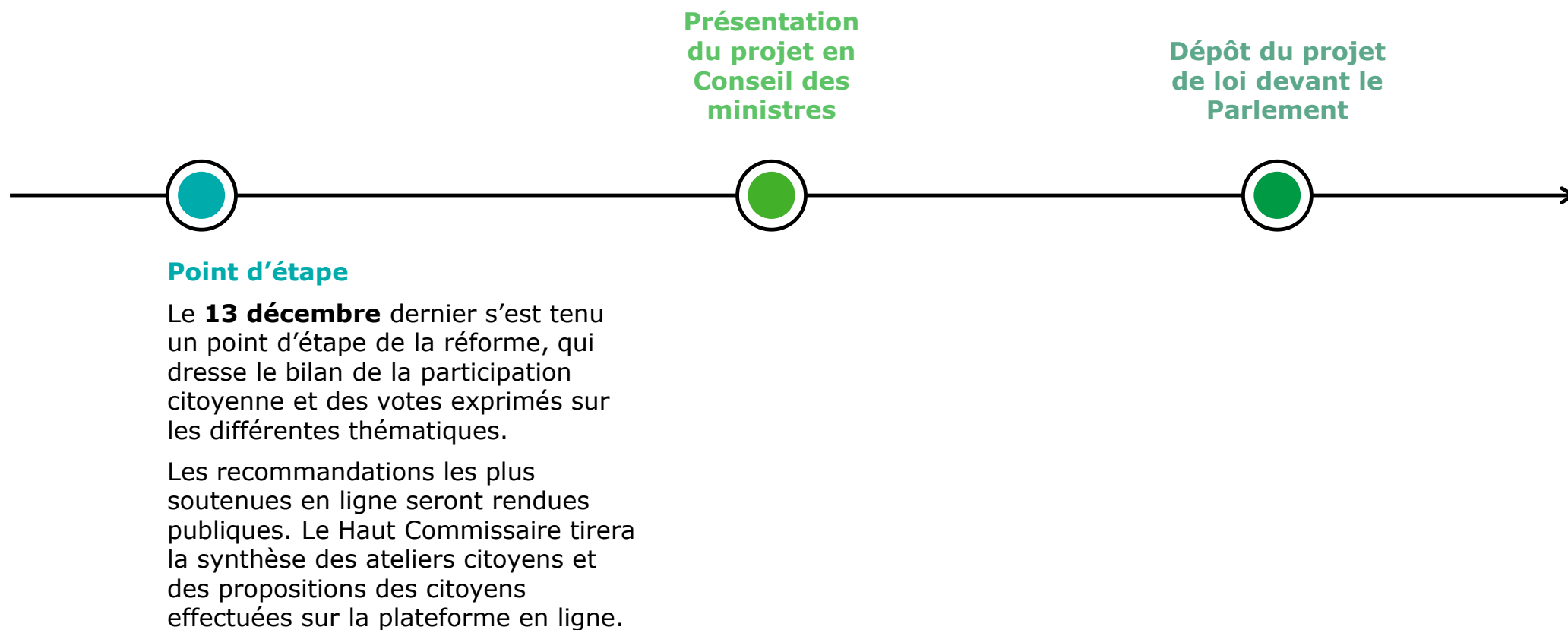
D'accord

Mitigé

Pas d'accord

Prochaines étapes

Prochaines étapes



En synthèse



Réforme des retraites : Objectifs

- Apporter de la simplification
- Garantir l'égalité de tous

4 Éléments restant identiques



Un système de répartition



Des dispositifs de solidarité renforcés



Des spécificités toujours prises en compte



Un âge de départ inchangé



1€ Cotisé = Mêmes droits pour tous

5 Principes

1. Construire un système commun à tous les Français.
2. Calculer les droits à retraite en points, dans un système plus équitable où « 1€ cotisé vaut les mêmes droits » pour chaque Français.
3. Bâtir un système de retraite fondé sur une solidarité renforcée.
4. Transformer notre système n'a pas pour objet de faire des économies.
5. Prendre le temps nécessaire à une transformation de notre système de retraite.

11 Thématiques travaillées

Ateliers en région

Plateforme en ligne de consultation citoyenne

- Pour en savoir plus, n'hésitez pas à consulter notre étude sur la réforme des retraites en cliquant [ici](#)



A propos de Deloitte

Deloitte fait référence à un ou plusieurs cabinets membres de Deloitte Touche Tohmatsu Limited (DTTL), société de droit anglais (« private company limited by guarantee »), et à son réseau de cabinets membres constitués en entités indépendantes et juridiquement distinctes. DTTL (ou « Deloitte Global ») ne fournit pas de services à des clients. Pour en savoir plus sur notre réseau global de firmes membres : www.deloitte.com/about. En France, Deloitte SAS est le cabinet membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited, et les services professionnels sont rendus par ses filiales et ses affiliés.

Deloitte fournit des services professionnels en audit & assurance, consulting, financial advisory, risk advisory, juridique & fiscal et expertise comptable à ses clients des secteurs public et privé, quel que soit leur domaine d'activité. Deloitte sert quatre entreprises sur cinq du Fortune Global 500® companies à travers un réseau de firmes membres dans plus de 150 pays, et allie des compétences de niveau international à un service de grande qualité afin d'aider ses clients à répondre à leurs enjeux les plus complexes. Pour en savoir plus sur la manière dont nos 264 000 professionnels make an impact that matters (agissent pour ce qui compte), connectez-vous et échangez avec nous sur Facebook, LinkedIn ou Twitter.

En France, Deloitte mobilise un ensemble de compétences diversifiées pour répondre aux enjeux de ses clients, de toutes tailles et de tous secteurs – des grandes entreprises multinationales aux microentreprises locales, en passant par les ETI et PME. Fort de l'expertise de ses 11 300 collaborateurs et associés, Deloitte en France est un acteur de référence en audit & assurance, consulting, financial advisory, risk advisory, juridique & fiscal et expertise comptable, dans le cadre d'une offre pluridisciplinaire et de principes d'action en phase avec les exigences de notre environnement.

